



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transporteurs

Question au Gouvernement n° 1967

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Madame le secrétaire d'État aux transports, à l'appel de la FNTR et de l'UNOSTRA, les deux principales organisations professionnelles du transport routier, une journée de protestation a été organisée le 7 novembre, à Paris. Au cours de cette journée, les chefs d'entreprise ont manifesté leur profond mécontentement et prouvé leur importante mobilisation.

Les difficultés du secteur sont bien connues: difficultés conjoncturelles, d'abord, avec la persistance de la crise économique, crise amplifiée par une surcapacité naturelle du secteur se traduisant dans une spirale infernale de baisse des prix; difficultés structurelles, ensuite, liées à la mise en place du contrat de progrès du transport routier, dont l'objectif est de moderniser et d'assainir la profession.

Malheureusement, aucun résultat économique n'est encore venu récompenser les efforts des professionnels. Tout au plus ces mesures mettent en évidence des distorsions de concurrence toujours plus vives au sein de l'Union européenne. À cela s'ajoutent les hausses successives du prix du gazole qui est - ne l'oublions pas - la matière première du transport routier.

Sur ce dernier point, vous me permettrez de rappeler, madame le secrétaire d'État, que le groupe UDF, à l'occasion du récent débat budgétaire, avait milité contre le relèvement de la taxe intérieure sur les carburants. Nous avons alerté le Gouvernement sur les conséquences de cette augmentation qui pénaliserait des secteurs fragilisés comme le transport routier.

Madame le secrétaire d'État, la profession attend de l'État un réel soutien et de véritables engagements permettant de maintenir les conditions d'une compétitivité équilibrée et d'une concurrence loyale. Il y a urgence.

Les professionnels attendent du Gouvernement un geste fort qui serait de nature à leur redonner confiance.

Permettez-moi de vous faire une suggestion. Pourquoi ne pas renforcer les sanctions contre les entreprises françaises ou étrangères qui erigent la fraude en système d'exploitation ? Nous savons que le montant des amendes n'est pas dissuasif. Aussi des radiations de la profession doivent-elles pouvoir être prononcées pour les infractions les plus graves. Il faut aller beaucoup plus loin; nos voisins européens l'ont déjà compris.

En conséquence, madame le secrétaire d'État, pouvez-vous nous indiquer comment le Gouvernement entend rassurer la profession et poursuivre le dialogue engagé avec elle (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'État aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État aux transports. Monsieur le député, vous connaissez bien la situation du transport routier - nous en parlons d'ailleurs souvent - et les causes des difficultés actuelles, que vous avez parfaitement analysées. Je n'y reviendrai donc pas.

Bernard Pons et moi-même, nous avons reçu avec beaucoup de considération et d'attention - croyez-le bien - les présidents des deux fédérations qui ont organisé la manifestation que vous venez d'évoquer. Nous avons pris, vis-à-vis d'eux, des engagements aussi clairs que ceux que vous demandez.

S'agissant de la taxe sur le pétrole, nous nous sommes engagés - le Premier ministre l'a fait par écrit - à ce que, dans les années à venir, l'augmentation de la TIPP ne soit pas supérieure à celle de l'inflation. Nous avons promis également d'entreprendre auprès de la commission européenne les démarches nécessaires à l'introduction d'un carburant utilitaire, conformément aux demandes de la profession. Je rencontrerai le

commissaire Kinnock a ce sujet, avant la fin de ce mois.

Pour ce qui est des controles et des sanctions, je vous remercie de vos suggestions. Vous avez raison: il ne s'agit pas de controler ou de sanctionner de maniere tatillonne au risque de gener les entreprises, mais d'assurer le respect des regles de concurrence. C'est dans cet esprit que le Premier ministre a signe, voila quelques semaines, une circulaire extremement claire visant a garantir la regularite de la concurrence, aussi bien sur le plan economique que sur le plan social, qu'il s'agisse des entreprises francaises ou des entreprises europeennes.

Sur tous ces sujets comme sur bien d'autres, monsieur le depute, nous poursuivons le dialogue en permanence, aussi bien au niveau local - les prefets sont tres mobilises a ce sujet - qu'au niveau national. Croyez bien que Bernard Pons et moi-meme sommes particulierement attentifs aux preoccupations que vous avez si justement exprimees. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Francois Rochebloine.

M. Francois Rochebloine. Madame le secretaire d'Etat aux transports, a l'appel de la FNTR et de l'UNOSTRA, les deux principales organisations professionnelles du transport routier, une journee de protestation a ete organisee le 7 novembre, a Paris. Au cours de cette journee, les chefs d'entreprise ont manifeste leur profond mecontentement et prouve leur importante mobilisation.

Les difficultes du secteur sont bien connues: difficultes conjoncturelles, d'abord, avec la persistance de la crise economique, crise amplifiee par une surcapacite naturelle du secteur se traduisant dans une spirale infernale de baisse des prix; difficultes structurelles, ensuite, liees a la mise en place du contrat de progres du transport routier, dont l'objectif est de moderniser et d'assainir la profession.

Malheureusement, aucun resultat economique n'est encore venu recompenser les efforts des professionnels. Tout au plus ces mesures mettent en evidence des distorsions de concurrence toujours plus vives au sein de l'Union europeenne. A cela s'ajoutent les hausses successives du prix du gazole qui est - ne l'oublions pas - la matiere premiere du transport routier.

Sur ce dernier point, vous me permettrez de rappeler, madame le secretaire d'Etat, que le groupe UDF, a l'occasion du recent debat budgetaire, avait milite contre le relevement de la taxe interieure sur les carburants. Nous avons alerte le Gouvernement sur les consequences de cette augmentation qui penaliserait des secteurs fragilises comme le transport routier.

Madame le secretaire d'Etat, la profession attend de l'Etat un reel soutien et de veritables engagements permettant de maintenir les conditions d'une competitivite equilibree et d'une concurrence loyale. Il y a urgence. Les professionnels attendent du Gouvernement un geste fort qui serait de nature a leur redonner confiance. Permettez-moi de vous faire une suggestion. Pourquoi ne pas renforcer les sanctions contre les entreprises francaises ou etrangeres qui erigent la fraude en systeme d'exploitation ? Nous savons que le montant des amendes n'est pas dissuasif. Aussi des radiations de la profession doivent-elles pouvoir etre prononcees pour les infractions les plus graves. Il faut aller beaucoup plus loin; nos voisins europeens l'ont deja compris. En consequence, madame le secretaire d'Etat, pouvez-vous nous indiquer comment le Gouvernement entend rassurer la profession et poursuivre le dialogue engage avec elle (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a Mme le secretaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secretaire d'Etat aux transports. Monsieur le depute, vous connaissez bien la situation du transport routier - nous en parlons d'ailleurs souvent - et les causes des difficultes actuelles, que vous avez parfaitement analysees. Je n'y reviendrai donc pas.

Bernard Pons et moi-meme, nous avons recu avec beaucoup de consideration et d'attention - croyez-le bien - les presidents des deux federations qui ont organise la manifestation que vous venez d'evoquer. Nous avons pris, vis-a-vis d'eux, des engagements aussi clairs que ceux que vous demandez.

S'agissant de la taxe sur le petrole, nous nous sommes engages - le Premier ministre l'a fait par ecrit - a ce que, dans les annees a venir, l'augmentation de la TIPP ne soit pas superieure a celle de l'inflation. Nous avons promis egalement d'entreprendre aupres de la commission europeenne les demarches necessaires a

l'introduction d'un carburant utilitaire, conformément aux demandes de la profession. Je rencontrerai le commissaire Kinnock à ce sujet, avant la fin de ce mois.

Pour ce qui est des contrôles et des sanctions, je vous remercie de vos suggestions. Vous avez raison: il ne s'agit pas de contrôler ou de sanctionner de manière tatillonne au risque de gêner les entreprises, mais d'assurer le respect des règles de concurrence. C'est dans cet esprit que le Premier ministre a signé, voilà quelques semaines, une circulaire extrêmement claire visant à garantir la régularité de la concurrence, aussi bien sur le plan économique que sur le plan social, qu'il s'agisse des entreprises françaises ou des entreprises européennes.

Sur tous ces sujets comme sur bien d'autres, monsieur le député, nous poursuivons le dialogue en permanence, aussi bien au niveau local - les préfets sont très mobilisés à ce sujet - qu'au niveau national. Croyez bien que Bernard Pons et moi-même sommes particulièrement attentifs aux préoccupations que vous avez si justement exprimées. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1967

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1996, page 6877

Réponse publiée le : 14 novembre 1996, page 6877

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 novembre 1996